

enoromi azine

10

MANAGEMENT

**AHMED
BONGO ONDIMBA**

*SOTRADER, l'outil indispensable
à l'autosuffisance alimentaire
du Gabon.*



ACTUALITÉS

Société :

*Victimes de la Covid-19, les
propriétaires des débits de
boissons recensés par l'État.*

DOSSIER

Industrie minière :

*Le manganèse, une valeur
sûre en 2020*



**SCANNEZ
LE QR CODE**

*Pour plus de contenu
sur notre site web
www.enoromi.com*

MAGAZINE GRATUIT



771473 968012 >



LAVAZZA

LAVAZZA

TORINO, ITALIA, 1895

SIAC distributeur officiel du café LAVAZZA - BP: 1446 - tél: +24166740707/+24174230707
siac.gabon@gmail.com - Okala, Libreville/GABON

Directeur de publication

Dorine Henry M.

Rédacteur en chef

Seif Mostley

Graphisme & maquette

Davy Megnie  Think different

Photographies

François Zima

Régie publicitaire

Prestige Com Premium

Téléphone : +241 77 65 75 75

Équipe de rédaction

Christian Boua

Griffin Ondo

Tsira

AIMK

Tirage mensuel

5000 exemplaires

Imprimé par

Services Prestiges International

Points de distribution

À Libreville

Le Méridien Ré-Ndama

Complexe Life by Mayena

Spa Yacine

La Maison de Lulu

Restaurant L'Exoty's

Urban FM

Oyem

Hôtel Marguerite

Ont participé

Jean Paul Augé Ollomo

Damien Le Grant

Brice Gotoa

Gloire Zang

Hailée MD

Suivez-nous également sur les
réseaux sociaux

@Enoromi Magazine



UN ALLÈGEMENT PLUS QUE CONTRAIGNANT.

Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA et son gouvernement ont entretenu la presse le 16 octobre dernier. De cette conférence de presse, il était annoncé un assouplissement, mieux, un allègement des mesures liées au couvre-feu et à la stratégie de riposte contre la Covid-19. Un moment plutôt très attendu, notamment à la suite de la communication plus tôt via les réseaux sociaux du président de la République, Ali BONGO ONDIMBA, qui y déclarait que : « Parce que vous avez largement respecté les gestes barrières et les mesures d'hygiène, l'épidémie de Covid-19 est aujourd'hui contenue au Gabon. » Dès lors, pour de nombreux gabonais, notamment ceux exerçant dans le secteur du divertissement et de la restauration, l'espoir d'une réouverture est né. Seulement, cette lueur fut de courte durée.

En effet, la prise de parole des ministres, en particulier du Ministre du Commerce, n'a guère donné de véritables gages de la volonté de l'État à soutenir les pans les plus vulnérables de notre économie. Quoique Hugues MBADINGA MADIYA ait souligné la décision du Chef de l'État à soutenir après « avis des instances du Copil, ces activités [qui] demeurent fermées » à travers le « guichet spécial » chargé d'enregistrer les susceptibles bénéficiaires de cet appui, il n'en demeure pas moins qu'en juin, une annonce similaire avait déjà été faite sans grand succès. Quel crédit accorder à cette nouvelle tentative ? De plus, de quels mécanismes dispose l'État pour l'évaluation des pertes de chaque opérateur ? S'agira-t-il des aides forfaitaires ?

Par ailleurs, le test précédemment gratuit est désormais payant à la somme de 5000 FCFA. Sans être pessimiste, il se trouve que les populations n'ont pas satisfait de façon efficiente à la nécessité de soumission au test pendant la période de gratuité. Dès cet instant, en le faisant payer, seront-elles plus enclines à le faire ?

Mieux, en réaménageant l'heure de début du couvre-feu, désormais fixée à 22 heures, le gouvernement dit laisser une marge de manœuvre aux restaurants, soit ! Cependant, exiger, en plus de la distanciation physique, des tests négatifs pour être admis dans un restaurant, n'est-ce pas un frein majeur à la rentabilité qui tient du taux de fréquentation ? Cette condition va simplement encourager un peu plus les clients à désertier les restaurants. Tout comme l'idée de fournir des renseignements personnels à ces établissements suscite déjà des réactions diverses sur l'usage qui sera fait de ces données.

S'il est judicieux pour le gouvernement de continuer sur l'action de la lutte contre le coronavirus, la vérité commande de reconnaître que les entreprises du secteur de la restauration et du divertissement (bistrot, bars, boîtes de nuit...) ne peuvent se satisfaire de leurs conditions. Or, ces activités sont la cheville ouvrière de notre économie. L'État doit nécessairement éviter la banqueroute pour ce modèle socio-économique qui permet à de nombreux concitoyens de faire face à la précarité ambiante dans notre pays. ●



Seif Mostley
Rédacteur en chef

Sommaire



08

Actualité.

La CEMAC était présente au forum Paris Infracweek 2020.

ACTUALITÉS

- 06 Économie :** Loi de Finances Initiale. Le Gabon table sur 2 681,5 milliards de FCFA en 2021.
- 07 Société :** Victimes de la Covid-19, les propriétaires des débits de boissons recensés par l'État.
- 08 Sous-région :** La CEMAC était présente au forum Paris Infracweek 2020.
- 09 Industrie du bois :** La ZES de Nkok primée à l'international.

ENTREPRENEURIAT

- 16 Marie-Gabrielle MOUCKONGA**
La fromagère qui a défié la Covid-19.

DOSSIER

- 20 Industrie minière :**
Le manganèse, une valeur sûre en 2020.

TRIBUNE

- 22 Vilfranck ONDO METOGO**
Révision du Code du Travail Gabonais. La problématique de la suppression de la tentative de conciliation devant l'Inspecteur du Travail.

10

A la Une.

Ahmed BONGO ONDIMBA

SOTRADER, l'outil indispensable à l'autosuffisance alimentaire du Gabon.

Contrairement aux apparences, l'exécution du Programme GRAINE n'a jamais été suspendue, d'autant plus qu'elle se poursuit avec de nouvelles perspectives marquées notamment par le lancement de la première phase du Projet d'appui audit Programme (PAPG1). Ainsi, cinq ans après sa création issue du partenariat signé entre l'État gabonais et la société Olam International Limited, la Société Gabonaise de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER) poursuit le même objectif : matérialiser le projet d'autosuffisance alimentaire du Gabon. Directeur Général de SOTRADER, Ahmed BONGO ONDIMBA explique dans cette interview la nécessité d'une telle ambition





40

Découverte.

PARC NATIONAL DE L'IVINDO
Une ambition mondiale.

ENQUÊTE

28 Dette intérieure :
Comme une tentative d'escroquerie.

MAIS ENCORE...

32 DJ FHAREL
Maître du dancefloor, de la piste aux platines.

DEVELOPPEMENT PERSONNEL

34 Parler en public, pas si évident que ça !

SPORT

36 Subvention au sport :
L'État allonge 70 millions de FCFA pour sept athlètes gabonais.

CULTURE

38 AMAAG :
Managers et agents font bloc pour la protection de l'artiste gabonais.

DÉCOUVERTE

40 Parc national de l'ivindo :
Une ambition mondiale.

ZOOM SUR

40 K/K :
La marque de Street Wear en constante évolution..

INTERNATIONAL

44 COVID-19 :
Pourquoi les entreprises africaines ne profitent-elles pas de la pandémie ?



28

Enquête

Dette intérieure :
Comme une tentative d'escroquerie.

Actualités



Économie : Loi de Finances Initiale. Le Gabon table sur 2 681,5 milliards de FCFA en 2021.



Présenté par *Sosthène OSSOUNGOU NDIBANGOYE*, Ministre du Budget et des Comptes Publics, le projet de Loi de Finances Initiale (LFI) pour l'exercice 2021 a été adopté à l'occasion du Conseil des ministres tenu mardi 13 octobre 2020 par visioconférence. Celle-ci s'établit à 2 681,5 milliards de FCFA.

Selon le communiqué lu par la Porte-parole du gouvernement, Madeleine Edmée BERRE, les principales hypothèses sur lesquelles repose le cadrage macroéconomique et budgétaire 2021 sont arrêtées comme suit :

- Une production pétrolière de 10,5 millions de tonnes ;
- Un prix du baril de pétrole à 41 dollars US ;
- Des exportations de manganèse de 8180,2 milliers de tonnes ;
- Une production de bois débité de 1061,3 milliers de mètres cubes ;
- Un taux de change du dollar américain en francs CFA de 580 FCFA/USD.

Ainsi, pour l'année 2021, le projet de budget de l'État est équilibré en ressources et en charges, à 2681,5 milliards FCFA contre 3047,1 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 365,6 milliards (hors prélèvements affectés aux tiers distincts de l'État, qui s'élèvent à 86,9 milliards de FCFA).

S'agissant des ressources, les recettes budgétaires seraient évaluées à 1874,4 milliards de FCFA contre 1501,8 milliards de FCFA arrêtés

dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020, soit une hausse de 372,6 milliards FCFA.

Les ressources de trésorerie et de financement se situeraient à 807,0 milliards de FCFA, contre 1545,3 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 738,3 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les dépenses et les charges de trésorerie, les dépenses budgétaires sont évaluées à 2043,5 milliards de FCFA contre 1900,5 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 143,1 milliards de FCFA par rapport à la LFR 2020.

Ces dépenses comprennent :

- Les charges financières de la dette qui s'établissent à 272,9 milliards de FCFA contre 276,5 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 3,6 milliards FCFA ;
- Les Dépenses de fonctionnement qui se chiffrent à 1.111,2 milliards de FCFA contre 1.106,8 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une augmentation de 4,4 milliards de FCFA ;
- Les Dépenses d'investissement qui s'établissent à 483,4 milliards de FCFA contre 380 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une augmentation de 21,4% correspondant à 103,4 milliards de FCFA.

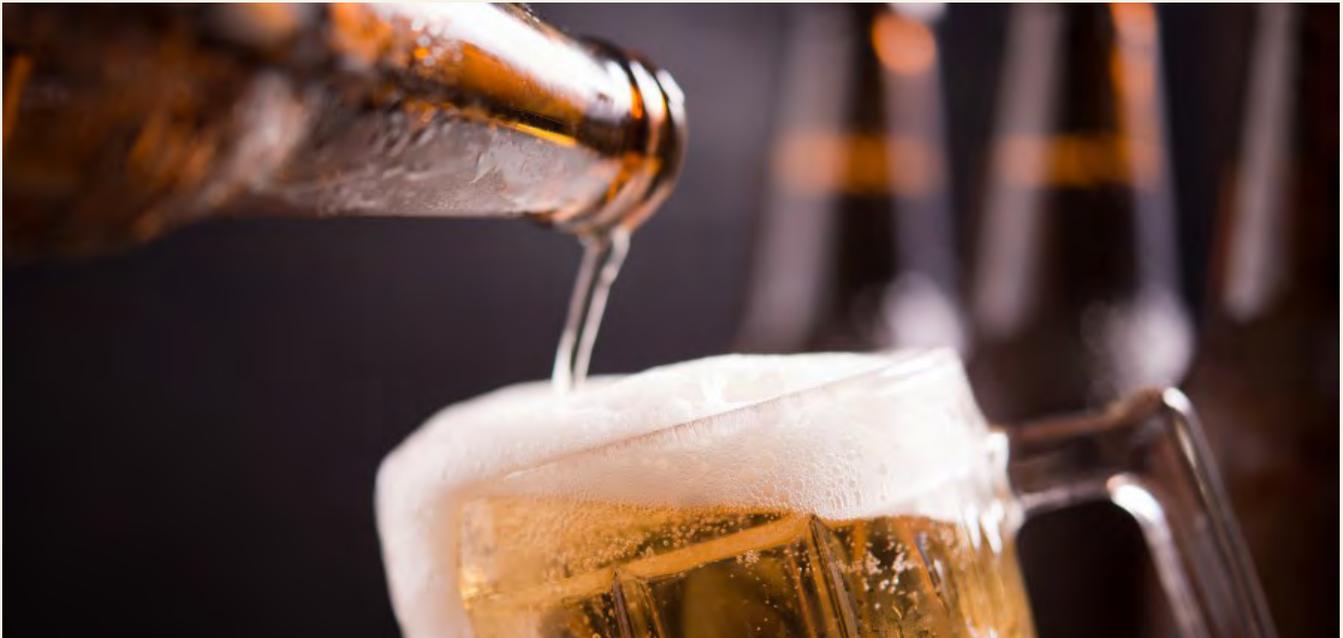
Elles sont principalement orientées vers le soutien à la relance de l'économie.

- Les Autres Dépenses qui sont évaluées à 41,1 milliards FCFA ;
- Les Comptes Spéciaux qui s'établissent à 134,9 milliards de FCFA.

Par ailleurs, les charges de trésorerie se situeraient à 637,9 milliards de FCFA contre 1146,7 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 508,7 milliards de FCFA. ●

La rédaction

Source : Communiqué du Conseil des ministres du 13 octobre 2020



Société : Victimes de la Covid-19, les propriétaires des débits de boissons recensés par l'État.



Comptant parmi les principales victimes de la pandémie du coronavirus, les propriétaires des débits de boissons de Libreville et de l'intérieur du pays intègrent depuis le 23 octobre, le programme de recensement du gouvernement qui envisage de leur apporter une compensation financière, alors que leur activité reste suspendue dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Plus de sept mois après l'apparition de la maladie et l'annonce par le gouvernement de deux phases d'allègement des mesures sanitaires visant à freiner la propagation du coronavirus dans le pays, aux quatre coins du Gabon, les débits de boissons restent fermés. Perçues comme les principaux vecteurs de la maladie, les activités de plusieurs milliers d'opérateurs économiques exerçant dans le domaine avaient en effet été suspendues dès avril. Seulement, à l'époque, le gouvernement n'avait pas mis en place une véritable politique d'aide à l'endroit de ces derniers, au point que certains ont dû braver la mesure de suspension au bout de quelques semaines seulement.

Comme pour rattraper son erreur, tout en répondant aux appels incessants des professionnels du secteur étranglés par la crise, le gouvernement qui maintient jusqu'à ce jour la fermeture des bistrotts, entre autres espaces de divertissement, a annoncé, à l'occasion de la seconde phase d'allègement des mesures gouvernementales, une opération de recensement des tenanciers. La première phase de cette opération a officiellement été lancée le 22 octobre dans les locaux abritant les services de la Direction Générale des PME à Awendjé, dans le 4^e arrondissement de Libreville.

Le recensement durera un mois

À la DGPME, propriétaires et gérants des débits de boissons de la capitale et des communes environnantes sont donc invités à se faire enregistrer au guichet unique, munis d'éléments justificatifs de leurs activités. Mis en place sur instructions du président de la République, Ali BONGO ONDIMBA, ce guichet « aura pour mission de compenser les opérateurs économiques impactés par la fermeture de leurs activités commerciales à savoir les bistrotts, bars, discothèques et autres débits de boissons, en peine depuis le début de la crise », précise le ministre en charge du Commerce et des PME, Hugues MBADINGA MADIYA.

Cette opération de recensement, selon le membre du gouvernement, s'étendra jusqu'au 22 novembre 2020. « *Un mois durant, ajoutez-il, les propriétaires des espaces cités plus haut se succéderont dans les différents sites retenus pour la circonstance, à Libreville, mais aussi à l'intérieur du pays, à travers notamment les Directions provinciales du Commerce.* » ●

Damien LE GRANT

À LA UNE

Management

AHMED BONGO ONDIMBA

**SOTRADER, l'outil indispensable
à l'autosuffisance alimentaire
du Gabon.**

Contrairement aux apparences, l'exécution du Programme GRAINE n'a jamais été suspendue, d'autant plus qu'elle se poursuit avec de nouvelles perspectives marquées notamment par le lancement de la première phase du Projet d'appui audit Programme (PAPG1). Ainsi, cinq ans après sa création issue du partenariat signé entre l'État gabonais et la société Olam International Limited, la Société Gabonaise de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER) poursuit le même objectif : matérialiser le projet d'autosuffisance alimentaire du Gabon. Directeur Général de SOTRADER, Ahmed BONGO ONDIMBA explique dans cette interview la nécessité d'une telle ambition



ENOROMI MAGAZINE

Pouvez-vous nous présenter la SOTRADER et son rôle exact ?

Ahmed BONGO ONDIMBA

La Société Gabonaise de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER) a été créée le 9 février 2015 dans le cadre d'un partenariat public privé entre la Société Olam International Limited et la République gabonaise. Son siège social est à Libreville et elle est implantée présentement dans 7 provinces du Gabon que sont l'Estuaire, le Haut-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo et le Woleu-Ntem. La Société emploie actuellement 81 personnes, dont 1% d'expatriés et 99% de Gabonais.

Les objectifs de la SOTRADER sont :

- Établir, constituer et créer, en une ou plusieurs phases des plantations de palmier à huile ainsi qu'une usine de production d'huile de palme en République gabonaise et toute autre production de type agricole, telle que, mais de manière non exclusive, la noix de cajou, le manioc, la banane, l'ananas, le piment, la canne à sucre, le cacao, etc. ;

- Créer toutes installations destinées à la production, à la récolte, à la transformation et à la conservation des produits agricoles ;
- Organiser des programmes de formation destinés aux agriculteurs, cultivateurs ou exploitants agricoles gabonais dans les métiers de l'agriculture ;
- Promouvoir et mettre en œuvre tous projets favorisant le développement rural, notamment en donnant l'accès à l'eau potable et à l'électricité ;
- Superviser la mise en œuvre et la gestion des coopératives de petits planteurs et leur fournir la sous-traitance nécessaire ;
- Vendre la production issue des plantations des petits planteurs et leur attribuer une partie des revenus ;
- Réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

ENOROMI MAGAZINE

Principal gestionnaire du projet GRAINE, dites-nous quels ont été jusque là les avantages de cette initiative aussi bien pour le Gabon que pour les partenaires agricoles que sont les paysans ?

Ahmed BONGO ONDIMBA

Il convient de rappeler que le Programme GRAINE est la matérialisation de l'appel du Chef de l'État à la Nation, à retourner à la terre. Ce programme crée autour de sa mise en œuvre, de l'engouement pour l'activité agricole.

Au nombre des avantages, nous citons, entre autres : la mise en œuvre d'un nouveau mode de financement des projets à travers le partenariat public privé (PPP) ; la maîtrise d'œuvre du Programme par un partenaire international expérimenté (OLAM) dans le développement des chaînes de valeur agricoles ; l'accès au titre foncier, à l'encadrement technique et à la formation pour les bénéficiaires ; la garantie d'achat de la production des bénéficiaires ; la dotation en outillage agricole et intrants agricoles ; le renforcement des capacités de l'expertise nationale et l'appui au développement des territoires ruraux par la dotation des villages impactés par le Programme des pompes hydrauliques, de l'éclairage



rage solaire, des pistes agricoles et autres infrastructures, ainsi que la maîtrise des impacts environnementaux, par les populations locales ;

ENOROMI MAGAZINE

Y a-t-il eu quelques difficultés rencontrées dans la conduite de cet ambitieux projet ? Si oui, lesquels sont-elles ?

Ahmed BONGO ONDIMBA

Au delà des premiers résultats du Programme GRAINE, celui-ci a fait face à certaines difficultés telles que : le faible engouement des jeunes pour les activités agricoles, l'insuffisance de formation technique des membres des coopératives ; l'inadaptation de certains sites (fortes pentes, relief accidenté et le type d'aménagement peu favorable à la conservation de la fertilité des sols) ; la faible appropriation du projet par les membres des coopératives ; l'insuffisance des infrastructures et de logistiques pour la commercialisation des produits (collecte, stockage, conservation et transformation des produits...).

La destruction des cultures par la faune sauvage /conflit homme faune (éléphants et potamochères) ; le manque de statistiques pour une meilleure évaluation des besoins du marché et une bonne estimation des objectifs du Programme ; la non-réalisation/poursuite des infrastructures villageoises (cases, écoles, hydraulique...) initialement prévues lors de la première phase du programme ; la crainte sur l'usage des produits phytosanitaires par rapport à la qualité des aliments produits ; l'accès en semences de qualité ; la non-participation des bénéficiaires dans les instances de pilotage du Programme et la pérennité du financement du programme ont également été écueils.

lisation/poursuite des infrastructures villageoises (cases, écoles, hydraulique...) initialement prévues lors de la première phase du programme ; la crainte sur l'usage des produits phytosanitaires par rapport à la qualité des aliments produits ; l'accès en semences de qualité ; la non-participation des bénéficiaires dans les instances de pilotage du Programme et la pérennité du financement du programme ont également été écueils.

ENOROMI MAGAZINE

Où en est exactement le projet GRAINE ? Pensez-vous qu'il redémarrera ? Si oui, quand ?

Ahmed BONGO ONDIMBA

L'exécution du Programme GRAINE n'a jamais été suspendue. Elle se poursuit avec de nouvelles perspectives marquées par le démarrage du Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG1), la mise en œuvre du projet d'appui au renforcement des capacités des coopératives et de l'inclusion financière et les activités développées par la SOTRADER avec le soutien financier d'OLAM.

ENOROMI MAGAZINE

Des points de vente SOTRADER ont été ouverts à Libreville, notamment pour écouler les produits des partenaires. Quel bilan faites-vous à ce jour au bout de la première année ?

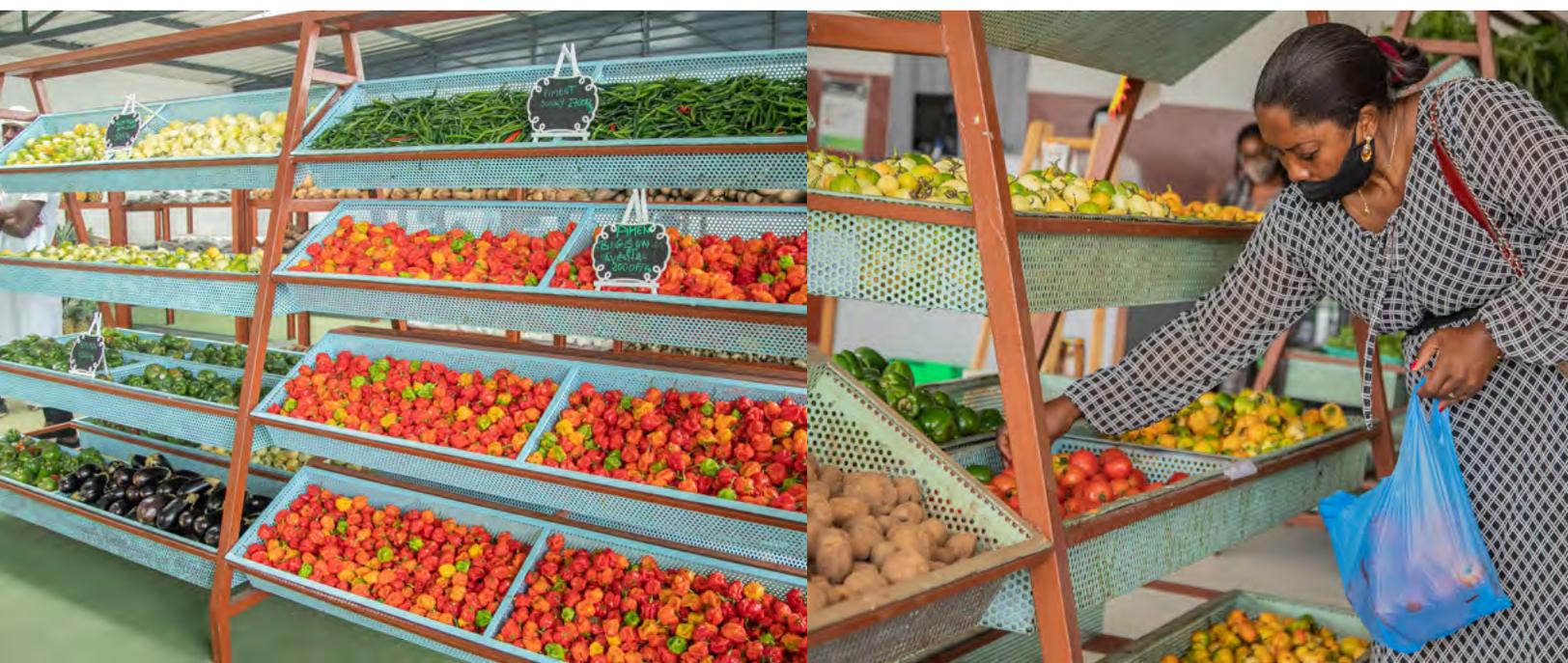
Ahmed BONGO ONDIMBA

L'ambition de la SOTRADER, à travers le Programme GRAINE, est de favoriser l'accès aux produits agricoles et alimentaires locaux à un coût raisonnable et de garantir des revenus équitables aux producteurs. À titre d'exemple, le kilogramme de banane est de 600 FCFA, ce qui vous ramène à un coût de 6000 FCFA pour un régime de bananes de 10Kg (le même régime est vendu à plus de 10 000 FCFA dans les autres marchés de Libreville), le cas de l'huile de palme raffinée dont le bidon de 5 litres est vendu à 4300 FCFA dans nos points de vente et entre 5000 et 5500 dans les autres espaces commerciaux.

Le bilan est positif. Les Consommateurs ont répondu massivement à cette nouvelle offre de commercialisation de produits agricoles à travers les marchés et point de vente GRAINE. Les producteurs agricoles sont aussi satisfaits de la relation commerciale que nous avons nouée avec eux. C'est une expérience qui va être amplifiée sur l'ensemble du territoire national.

ENOROMI MAGAZINE

Les producteurs de l'intérieur du pays tirent-ils profit des espaces de vente de SOTRADER ?





Ahmed BONGO ONDIMBA

Les principaux fournisseurs des marchés et point de vente GRAINE sont les producteurs de l'intérieur du pays. Nous achetons leur production directement bord champ. Le flux de plus en plus important des produits achetés chez ces derniers est le témoignage éclatant du profit qu'ils en tirent et de la pertinence du Programme GRAINE.

ENOROMI MAGAZINE

Croyez-vous véritablement à l'atteinte par le Gabon de l'autosuffisance alimentaire ?

Ahmed BONGO ONDIMBA

La crise due à la pandémie de la Covid-19 est venue nous rappeler la nécessité pour notre pays de moins dépendre de l'extérieur sur le plan alimentaire. Avec la fermeture des unités de production agroalimentaires dans le monde et la fermeture des frontières, nous ne sommes pas à l'abri de la crise alimentaire.

Au regard de ce qui précède et prenant en compte nos avantages agroécologiques (terres, eau, etc.), le Gabon a l'obligation de promouvoir son autosuffisance alimentaire pour des produits prioritaires comme le manioc, la banane, le riz, la viande de volaille, le poisson, les fruits et légumes. Pour ce faire, une volonté politique ferme, associée à la discipline, à la constance, à une bonne organisation et planification, à une

bonne allocation des ressources nationales vers ces priorités et des hommes engagés, sont les ressorts qui permettront d'atteindre la sécurité alimentaire à moyen et long terme au Gabon. Elle ne se fera qu'avec les producteurs gabonais engagés et bénéficiant de l'accompagnement de l'État à travers ses politiques. Le Programme GRAINE restructuré peut être une de ces politiques publiques qui nous aidera à atteindre cet objectif.

ENOROMI MAGAZINE

Pourquoi, selon vous, le secteur agricole éprouve-t-il encore aujourd'hui des difficultés à décoller pour se placer au même niveau, voire au-dessus du secteur forêt-bois, par exemple ?

Ahmed BONGO ONDIMBA

Cela est essentiellement dû à l'inconstance des politiques publiques pour le développement du secteur agricole. Certaines initiatives sont en cours d'actualisation et nous espérons que leur implémentation permettra au secteur agricole d'impacter positivement l'économie nationale.

Bien appuyé, le secteur agricole peut devenir le premier levier de croissance de notre économie en termes de création de richesse, d'emplois, d'opportunité d'affaires pour d'autres secteurs, contribuer à l'aménagement du territoire et à la réduction de dépenses de santé grâce une bonne alimentation

ENOROMI MAGAZINE

Quels sont les projets de SOTRADER à court, moyen et long terme ?

Ahmed BONGO ONDIMBA

Les projets de SOTRADER sont nombreux et divers. Nous ambitionnons notamment de développer les marchés et points de vente GRAINE dans les capitales provinciales, départementales et certains grands villages du pays, pour améliorer l'offre commerciale en produits locaux et garantir aux producteurs des revenus stables ; de poursuivre le renforcement des capacités des coopératives et l'inclusion financière à travers des formations des agriculteurs, des formateurs et la mise en place d'une plateforme de paiement électronique et d'appuyer le développement de la production dans les filières prioritaires (banane, manioc, légumes, et fruits) par les coopératives, les agriculteurs indépendants et en régie par la SOTRADER.

La Société entend également développer des camps agricoles GRAINE pour les jeunes, afin de favoriser leur insertion dans le secteur agricole ; contribuer à la mise en œuvre du projet d'appui au Programme GRAINE phase 1, élaborer et mettre en œuvre son plan stratégique 2021-2025, visant à restructurer et à renforcer ses capacités à l'effet de mieux accomplir son mandat. ●

*Propos recueillis par
Griffin ONDO*

DÉCONFINEZ VOTRE MARQUE



Think different

Studio de Graphisme

+241 - (0)74 - 81 - 92 - 83



MARIE-GABRIELLE MOUCKONGA

La fromagère qui a défié la Covid-19

Si la pandémie de coronavirus a découragé plusieurs jeunes entrepreneurs gabonais, Marie-Gabrielle MOUCKONGA n'en fait pas partie. C'est au contraire au tout début de la crise sanitaire que cette compatriote, spécialiste en agronomie et en agroéconomie, a pris le pari de lancer la fabrication et la commercialisation de son produit baptisé «Fromage Lèyou», un fromage rehaussé aux épices locales. Dans cette interview, la fonctionnaire et entrepreneure gabonaise ne cache pas aux lecteurs d'Enoromi Magazine les ambitions qu'elle nourrit pour sa marque, Les Saveurs de Vouyou, bientôt un incontournable des tables au niveau national.

ENOROMI MAGAZINE
Qui est Marie-Gabrielle MOUCKONGA ?
Quel est son parcours ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

Je suis agronome et agroéconomiste, fonctionnaire et fondatrice de la marque Les Saveurs de Vouyou. Je suis originaire de Mounana, dans la province du Haut-Ogooué, où j'ai fait ma scolarité du primaire jusqu'au collège. De la classe de Seconde en Terminale, j'ai fréquenté au Lycée d'État de Franceville. Après l'obtention de mon baccalauréat, j'ai été admise au concours d'entrée à l'École polytechnique de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM). J'y ai passé 3 ans et obtenu un diplôme de Technicien supérieur dans le domaine agricole. La suite de mes études supérieures, je l'ai faite en France où j'ai été formée en Techniques commerciales pour les produits agricoles et agroalimentaires ainsi qu'en gestion des exploitations agricoles.

ENOROMI MAGAZINE
Pourquoi le choix de se lancer dans l'entrepreneuriat plutôt que de vous consacrer à votre profession d'agroéconomiste ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

Mon choix de l'entrepreneuriat n'est pas anodin, en réalité. J'y pense depuis le lycée. Et c'est d'ailleurs ce qui a orienté le choix de ma filière. En fait, j'ai choisi la filière agricole avec la ferme intention de créer quelques années plus tard ma propre exploitation agricole. J'ai toujours émis le vœu de devenir mon propre patron, d'autant plus que je suis plutôt indépendante et créative dans l'âme. L'idée d'être enfermée dans un bureau ne m'enchantait pas beaucoup, à vrai dire, et me consacrer exclusivement à ma profession encore moins.

ENOROMI MAGAZINE
D'où vous est venue l'idée des Saveurs de Vouvou ? Qu'est-ce donc « Vouvou » ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

« Vouvou », est le nom du village de mon défunt père. De son vivant, il s'est montré très attaché à cette localité, et pour la garder en mémoire, il a toujours tenu à se faire appeler Mouckos de Vouvou, tiré de son nom MOUCKONGA. C'est donc en guise d'hommage à mon papa que j'ai décidé de baptiser ma marque Les Saveurs de Vouvou.

ENOROMI MAGAZINE
D'où vous provient la matière première pour vos fromages ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

Au Gabon, malheureusement, nous ne disposons pas encore d'une industrie laitière. La production laitière est donc inexistante au niveau local. Conséquence : la matière première nécessaire à la fabrication de mes fro-

mages provient de l'étranger. Pour ce qui est des agréments pour assaisonner le fromage, je m'approvisionne sur le marché local.

ENOROMI MAGAZINE
Vous proposez encore vos produits sur Internet. À quand une boutique physique ? Qu'est-ce qui fait défaut ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

Effectivement, je vends mes produits essentiellement sur commande, passée soit par téléphone, soit via notre page Facebook. À défaut, ils sont commercialisés à l'épicerie Fine Terre des Bantus au rond-point Avorbam, dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville. C'est une épicerie spécialisée dans la commercialisation des produits fabriqués au Gabon. Ainsi, nos clients sont soit livrés sur leur lieu de travail ou à leurs domiciles, soit ils sont orientés vers ce magasin.

Pour l'heure, mon objectif n'est pas d'ouvrir une boutique, mais plutôt que les produits soient commercialisés dans les espaces de vente existants. C'est un autre travail d'ouvrir une boutique quand on est producteur ; c'est un travail énorme !

Aussi, je me dis que l'ouverture d'une boutique exclusivement dédiée aux produits de la marque Les Saveurs de Vouvou ne sera pas bénéfique. Or, si je parviens à introduire mes produits dans les CKdo, ils seront de facto présents partout dans le Gabon. Alors, pourquoi se limiter à une boutique personnelle qui du reste se résumera à un petit espace ?

ENOROMI MAGAZINE
La Covid-19 a eu un impact non négligeable sur de nombreuses activités. Pour vous, c'est plutôt le contraire. Expliquez-nous.

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

Effectivement. Contrairement à d'autres, c'est en pleine crise due à la pandémie de Covid-19 que j'ai commencé à développer mon produit. Pendant la période de confinement, comme beaucoup, je fréquentais les réseaux sociaux et je suis tombé un jour sur une vidéo qui m'a décidée à me lancer, alors que je n'avais jamais eu pour ambition de produire du fromage. Je me suis juste dit : « Tiens, pourquoi ne pas reproduire ce que je vois ? » J'ai essayé et ça a plutôt bien marché. Autour de moi, les gens ont apprécié le produit et j'ai lancé l'activité. Donc, alors que le Grand Libreville était en confinement total en avril 2020, je m'essayais à mon nouveau métier de fromagère, développant des idées et testant des saveurs différentes.

ENOROMI MAGAZINE
Si vous aspiriez en tant qu'entrepreneure à une quelconque facilitation de la part des autorités, laquelle serait-elle ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA : La facilité à laquelle j'aspire, c'est au niveau du soutien apporté par l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA). Ce serait une bonne chose si cette structure accompagnait davantage les producteurs locaux, particulièrement les nouveaux qui ne maîtrisent pas encore les rouages et à qui les moyens matériels font défaut. Avoir un local dès le lancement des activités et respecter tout le protocole exigé n'est pas chose aisée pour les jeunes entrepreneurs dont je fais partie.

En général, on ne dispose pas de fonds conséquents pour nous permettre de remplir toutes les exigences ; ce qui fait que l'agrément AGASA nous est refusé. Or, sans cet agrément, il est impossible d'être présent dans les magasins. Et si on n'est pas présent dans les magasins, on



ne vend pas. L'exposition de nos produits sur les réseaux sociaux est certes bénéfique, mais l'idéal, c'est d'avoir son produit en vente dans un magasin. Si l'État gabonais pouvait en tenir compte, ça nous aiderait beaucoup.

ENOROMI MAGAZINE
Quel avenir réservez-vous aux Saveurs de Vouvou ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

Un avenir radieux. Mon souhait est de voir mes produits vendus dans tout le Gabon. C'est vrai que nous n'avons pas la culture du fromage, mais mon combat est d'encourager les Gabonais à en consommer un peu plus, faire du Fromage Leyou un incontournable de leurs petits-déjeuners et de leurs apéros. Rappelons d'ailleurs que notre produit se consomme à tout moment de la journée.

ENOROMI MAGAZINE
Quels mots auriez-vous à l'endroit des jeunes qui veulent se lancer à leur compte, et à l'endroit des entrepreneurs qui veulent abandonner à cause de la crise actuelle ?

Marie-Gabrielle MOUCKONGA

Pour les jeunes, je voudrais dire que quand on veut se lancer, c'est qu'on a une idée, qu'on y tient et que l'on sait qu'on peut être confronté à un échec. Seulement, il faut également être capable de le surmonter. Un échec, c'est justement l'occasion de regarder à nouveau pour voir là où ça n'a pas marché avant de repartir de bon pied. Je pense que le jeune gabonais est très intelligent et qu'il y a beaucoup de choses à faire dans ce pays pour que chacun trouve sa place en tant qu'entrepreneur. Il ne faut pas avoir peur, il faut se lancer.

Pour ceux qui veulent abandonner à cause de la crise, je pense qu'on peut se réorienter ou se réinventer. Il y a toujours une possibilité de changer de voie quand on fait face à une difficulté comme cette crise qui, rappelons-le, a quand même permis à certains de lancer ou de développer leurs sociétés de livraison. Pourtant prospères, ces sociétés sont encore peu nombreuses au Gabon. Pour preuve, plusieurs d'entre elles sont saturées. C'est donc dire qu'il y a encore de la place. C'est l'occasion de se réinventer au lieu d'abandonner. ●

Propos recueillis par
Brice GOTOA



comunik

Chaque Expérience est *unik*

Communication d'Influence et Corporate, Studio Graphique et Événementiel



Communication d'Influence

Conseil en communication personnelle et en stratégie d'influence des dirigeants.



Communication Corporate

Nous développons votre audience pour vous offrir un réseau qualitatif et important.



Studio Graphique

Nous révélons le contenu génétique de l'entreprise à travers l'ensemble des supports physiques et pixel



Événementiel

Plus qu'une simple boîte événementielle, Com'Unik est une source d'idées originales et de prestations de qualité.

+241 66 97 84 27 | 77 26 05 09

commercial@comunik.info | christian@comunik.info | www.comunik.info

@ComUnik

Dossier



Par Griffin ONDO

INDUSTRIE MINIÈRE

Le manganèse, une valeur sûre en 2020

À côté de l'industrie pétrolière qui continue de subir les contrecoups de la baisse du prix du baril survenue dès fin 2014 et accentué ces derniers mois avec la crise du coronavirus, l'industrie minière continue d'enregistrer des performances appréciables. Au cours des six premiers mois, les différents opérateurs du secteur, dont le plus important, Comilog, ont vu leur production augmenter ; ce qui permet notamment à la filiale du groupe Eramet de revendiquer encore aujourd'hui la place de 4e leader mondial après l'Afrique du Sud, l'Australie et la Chine. Grâce au potentiel du sous-sol gabonais, la Compagnie vise plus grand.

DOSSIER Par Griffin ONDO

DE BELLES VENTES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2020

Depuis le début de l'année 2020, l'activité de transformation du manganèse n'a pas connu que des déboires. Le principal outil de la Compagnie Minière de l'Ogooué (Comilog), le Complexe Métallurgique de Moanda (CMM), qui a connu une production en baisse 8,2% au premier trimestre n'a pas moins enregistré une hausse de plus de 90% en termes d'exportations.

Un premier trimestre en puissance

Les chiffres compilés par la Direction Générale de l'Économie et de Politique Fiscale (DGEFP) montrent que la filière de la transformation de minerai de manganèse en alliages s'est caractérisée par la poursuite des contre-performances au terme du premier trimestre 2020. La cause : « des difficultés techniques et des problèmes d'approvisionnement en dolomie et quartz », a expliqué l'administration en fin mars. La production d'alliages de manganèse a en effet enregistré un repli de 8,2%, avec 10 302 tonnes, en raison d'une baisse de 52,8% du manganèse métal.

Toutefois, si au premier trimestre 2019 les ventes se sont établies à 9 066 tonnes, de janvier à mars 2020, ce sont au total 17 234 tonnes qui ont été vendues, soit une forte progression de 90% due à une meilleure performance des moyens logistiques pour l'évacuation des produits.

En conséquence, le chiffre d'affaires de l'industrie minière au Gabon s'est amélioré de 46,4% pour atteindre 9,8 milliards de francs CFA contre 6,7 milliards à fin mars 2019.

Plus de 16 milliards de chiffres d'affaires au premier semestre 2020

L'augmentation des quantités vendues, en dépit du recul des prix moyens des alliages (-6% pour le silicomanganèse), est sans conteste la raison de l'embellie du chiffre d'affaires de l'industrie minière au terme des trois premiers mois de l'année 2020. Toutefois, les trois mois suivants, la production d'alliages a été une nouvelle fois négative, en témoignent les résultats compilés.

L'explication est à chercher en Europe et aux États-Unis où le contexte s'est avéré particulièrement difficile pour leurs marchés au deuxième trimestre. Par exemple, l'activité d'électrolyse pour la fabrication du manganèse métal a été arrêtée en avril. Ce qui n'a pas dissuadé le Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) de poursuivre le reste de ses opérations. Ainsi, la production d'alliages de manganèse s'est située à 19 748 tonnes, soit un repli de 12,9% induit par la chute de la production de manganèse métal.

En revanche, note la DGEFP, les ventes ont nettement progressé, passant de 20 750 à 26 266 tonnes, soit un accroissement de 26,6%. Parallèlement, le chiffre d'affaires s'est amélioré de 13,6% pour atteindre 16,4 milliards de francs CFA contre 14,4 milliards en juin 2019, en dépit du repli des cours des alliages de 3% et 8,6% respectivement pour le silicomanganèse et le manganèse métal.

Evolution de l'activité de transformation de manganèse (2e trimestre 2020)

	3T 2019	4T 2019	1T 2020	2T 2020	1er Trimestres		
					2019	2020	Var 20/19
Production (en tonnes)	13 341	14 674	10 302	6 899	19 748	17 201	-12,9%
Silico Manganèse (SiMn)	11 116	12 818	9 196	6 655	15 673	15 851	1,1%
Manganèse Métal (Mn Métal)	2 225	1 856	1 106	244	4 075	1 350	-66,9%
Exportations (en tonnes)	9 707	10 052	17 234	9 032	20 750	26 266	26,6%
Silico Manganèse (SiMn)	8 200	8 367	14 800	8 437	16 831	23 237	38,1%
Manganèse Métal (Mn Métal)	1 507	1 685	2 434	595	3 919	3 029	-22,7%
Chiffre d'affaires (en milliards de FCFA)	6 410	6 397	9 825	6 563	14 422	16 388	13,6%

Evolution de l'activité de transformation de manganèse (1er trimestre 2020)

	2T 2019	3T 2019	4T 2019	1T 2020	1er Trimestres		
					2019	2020	Var20/19
Production (en tonnes)	8 526	13 341	14 674	10 302	11 222	10 302	-8,2%
Silico Manganèse (SiMn)	6 795	11 116	12 818	9 196	8 878	9 196	3,6%
Manganèse Métal (Mn Métal)	1 731	2 225	1 856	1 106	2 344	1 106	-52,8%
Exportations (en tonnes)	11 684	9 707	10 052	17 234	9 066	17 234	90,1%
Silico Manganèse (SiMn)	9 626	8 200	8 367	14 800	7 205	14 800	105,4%
Manganèse Métal (Mn Métal)	2 058	1 507	1 685	2 434	1 861	2 434	30,8%
Chiffre d'affaires (en milliards de FCFA)	7 713	6 410	6 397	9 825	6 710	9 825	46,4%

Source : Complexe Métallurgique de Moanda (CMM)

LE MANGANÈSE

Au cours des six premiers mois de l'année, l'exploitation de manganèse s'est confrontée à diverses difficultés, liées d'une part à la baisse des prix du minerai et d'autre part à la pandémie qui a parfois imposé un coup d'arrêt aux activités. Mais ce minerai s'est toujours avéré comme une valeur sûre pour le pays... et davantage pour son principal exploitant, Comilog, qui a annoncé, le 15 octobre 2020, le partage de 14 milliards de francs CFA de dividendes à ses actionnaires au titre de l'exercice 2019, soit 50% du résultat net.

Une nette embellie de la production en fin mars 2020

Dans un contexte international défavorable, l'activité d'extraction du minerai de manganèse s'est caractérisée par une embellie au cours des trois premiers mois de l'année, relève la Note de conjoncture de l'économie. La production du minerai et d'agglomérés de manganèse s'est ainsi établie à 2,2 millions de tonnes, soit un accroissement de 57,2%, soutenu par l'amélioration des performances des différents opérateurs (nouveau record de production

par Comilog et production des gisements de Binioniet Lebaye multipliée par 8).

Dans le même temps, les exportations et les ventes ont progressé respectivement de 51,1% et 64,0% à 1,7 million de tonnes sur la même période.

Le chiffre d'affaires a cependant enregistré une baisse de 12,5% à 146,5 milliards FCFA. En cause : la baisse des prix du minerai de manganèse. En effet, rappelle la DGEFP, le prix moyen a baissé de près de 33,8% pour se situer à 4,4 USD/dmtu contre 6,6 USD/dmtu sur la même période en 2019. Une amélioration des prix de 7,8% par rapport au dernier trimestre 2019 est tout de même à noter.

Un 2e trimestre soumis à la Covid-19

Le mois de juin 2020 s'est achevé avec une production mondiale d'acier de carbone en forte baisse, soit -6,1%. Ce principal débouché du minerai de manganèse a subi la contraction de la demande en Europe (-17%) et aux États-Unis (-16%). Ces deux régions ont particulièrement été touchées par la pandémie de Covid-19. La consé-

quence du repli de la demande a notamment été la baisse de 9,5% de la production mondiale de minerai de manganèse, faisant suite à la fermeture, pendant environ un mois, des mines sud-africaines, suivie d'un redémarrage progressif.

Au Gabon, malgré ce contexte défavorable, la production nationale de minerais et d'agglomérés de manganèse a progressé de 43,0% pour s'établir à 3,98 millions de tonnes, du fait de la poursuite des progrès opérationnels, de la flexibilité introduite par la nouvelle approche modulaire du programme d'expansion de la mine de Moanda et des performances réalisées sur les autres gisements, relève la DGEFP. Grâce à des équipements de transport devenus plus fiables, les exportations et les ventes externes de manganèse ont augmenté respectivement de 51,8% et 48,9%.

Au terme du 2e trimestre 2020, les ventes de manganèse ont généré un chiffre d'affaires 385,7 milliards de FCFA, soit une hausse de 6,4% par rapport à la même période en 2019, malgré le repli des cours de ce minerai de 21,9% en moyenne, au premier semestre 2020 (5 USD/dmtu contre 6,4 USD/dmtu en 2019).

Evolution de l'activité de transformation de manganèse (1er trimestre 2020)

	2T 2019	3T 2019	4T 2019	1T 2020	1er Trimestres		
					2019	2020	Var 20/19
Production	1 608 840	2 223 890	2 104 651	2 194 185	1 395 990	2 194 185	57,2%
Exportations	1 351 289	1 728 726	1 897 813	1 755 733	1 161 955	1 755 733	51,1%
Ventes	1 425 294	1 732 104	1 897 873	1 743 198	1 063 207	1 743 198	64,0%
Chiffre d'affaires (millions FCFA)	195 186	199 356	177 070	146 483	167 403	146 483	-12,5%
Effectifs (nombre d'agents)	1 978	2 003	2 008	1 981	1 913	1 981	3,6%
Manganèse Métal (Mn Métal)	14 271	13 324	13 557	13 313	16 176	13 313	-17,7%

Evolution de l'activité de transformation de manganèse (2e trimestre 2020)

	3T 2019	4T 2019	1T 2020	2T 2020	1er Trimestres		
					2019	2020	Var 20/19
Production	2 065 370	1 897 068	2 083 015	1 900 975	2 785 076	3 983 989	43,0%
Exportations	1 728 726	1 897 813	1 757 733	2 059 394	2 513 244	3 815 128	51,8%
Ventes	1 732 104	1 897 873	1 743 198	2 111 029	2 588 501	3 854 227	48,9%
Chiffre d'affaires (millions FCFA)	199 356	177 070	146 483	239 194	362 590	385 677	6,4%
Effectifs (nombre d'agents)	2 003	2 008	1 981	2 125	1 978	2 125	7,4%
Manganèse Métal (Mn Métal)	13 324	13 557	12 659	13 082	30 448	25 741	-15,5%

Sources : Comilog, CICMHZ, NGM

DOSSIER

Par Griffin ONDO

« COMILOG 2020 » : DES AMBITIONS DE LEADER MONDIAL

Nommé Okouma, le prochain gisement que la Comilog entend exploiter au Gabon ne manque pas d'ambition. Cette mine devrait permettre à la compagnie de faire apparaître le Gabon à la tête du Top 3 des plus gros producteurs de manganèse du monde. Rien de moins que ça.

« Notre ambition est de devenir le premier producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur. Nos équipes sont engagées dans une transformation durable intégrant les meilleures pratiques de la mine et de la métallurgie. Notre capacité à dialoguer et à coconstruire en toute transparence, selon un modèle éthique avec nos communautés hôtes et les autorités locales, est le gage d'opérations profitables pour toutes nos parties prenantes. »

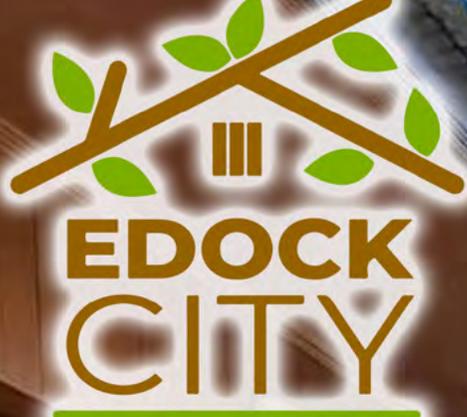
À Comilog, les ambitions, même les plus folles d'apparence, ne font pas peur. Confiante grâce aux résultats enregistrés ces dernières années, certaine de pouvoir faire mieux et plus, l'entreprise voit dans le projet « Comilog 2020 » un nouvel avenir, plus grand, qui lui permettra de tutoyer le monde.

« Okouma », du nom du prochain gisement que la compagnie entend exploiter au Sud-Est du Gabon, la fera partir de sa place de deuxième, à premier producteur mondial de manganèse. Ce projet vise notamment à accroître la production minière, en passant de 4 millions de tonnes actuellement à 7 millions de tonnes à l'horizon 2023. Pour ce faire, la filiale du français Eramet mise sur la construction d'infrastructures industrielles de dernière génération.



L'EMPLOI CHEZ LES MINIERES EN CHIFFRES

- Les entreprises du secteur ont employé 1 981 personnes à fin mars 2020, soit une hausse de 3,6% ;
- La masse salariale a régressé de 17,7% soit 13,3 milliards de FCFA au 1er trimestre 2020 ;
- Les effectifs ont progressé de 7,4% soit 2 125 agents permanents au 1er semestre 2020 ;
- La masse salariale était de 25,7 milliards de FCFA en juin 2020.



Edock City, au coeur du Gabon



5H

DE LIBREVILLE

1H

DE NDJOLE

45Min

DE MINTZIC

1H30

D'OYEM

CONTACTS

+241 77 54 54 65

+241 77 01 01 27



Tribune

La problématique de la suppression de la tentative de conciliation devant l'Inspecteur du Travail.

La question de la révision de la loi 3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail de la République Gabonaise a toujours suscité des débats houleux de la part du Gouvernement et des partenaires sociaux (Patronat et syndicats des travailleurs), en ce sens que cette loi impacte simultanément la situation de l'économie nationale, chère au Gouvernement, celle des entreprises, ainsi que le niveau de vie des travailleurs.

Il va sans dire que lors des négociations, chacune des parties au dialogue social cherche à garantir ses intérêts, parfois au détriment de ceux des autres. Or, l'une des exigences des négociations est que chaque partie ait à l'esprit la nécessité de sauvegarder ses intérêts et de trouver le juste milieu qui garantit les équilibres. Ce qui constitue un enjeu difficile voire un défi important pour les partenaires au dialogue. Chacun préférant camper sur sa position, parfois nourrie de préjugés et de suspicions diverses.

Pour ce qui est de la révision en cours du Code du Travail Gabonais, plusieurs écueils restent à dégager. Lesquels font actuellement l'objet de grands débats au sein de la commission mise en place par le Ministre en charge du Travail. Parmi ceux-ci, il y a la problématique de « la suppression de la procédure de conciliation devant l'Inspecteur du Travail, au profit du Tribunal du Travail pour le règlement des différends individuels du travail ». Une recommandation faite par le Bureau International du Travail (BIT), qui estime que cette procédure est en totale contradiction avec les dispositions de la Convention 81 de l'OIT du 11 juillet 1947 sur l'Inspection du Travail.

Il faut signaler que cette procédure de conciliation devant l'Inspecteur du Travail n'est pas une spécificité du Gabon. Bien au contraire, elle est appliquée dans plusieurs autres pays membres de l'OIT. Mieux, elle obéit aux dispositions de l'article 315 du Code du Travail actuel qui exige que tout différend individuel du travail soit préalablement soumis à la tentative de conciliation devant l'Inspecteur du Travail du ressort, avant que celui-ci ne fasse l'objet d'une saisine des juridictions compétentes, en cas d'échec de cette étape.

Une étape cruciale du règlement des différends individuels du travail devant l'Inspecteur qui semble avoir certains avantages et inconvénients, qu'il convient de rappeler.

En effet, le Tribunal du travail est de toutes les juridictions, celle qui connaît le flux de dossiers

le plus important. Une seule entreprise en difficultés pouvant susciter de manière spontanée, des centaines de plaintes individuelles. Il est évident, qu'en cas de suppression de cette procédure devant l'Inspecteur du Travail, le tribunal du travail se trouvera totalement débordé, du fait non seulement, de l'abrogation de cette étape tampon, qui permet d'absorber des centaines de dossiers pour lesquels le Juge sera désormais attendu, mais aussi à cause de l'insuffisance probable des effectifs d'agents judiciaires.

Un autre fait est celui des lourdeurs liées au procès. En effet, le procès a l'exigence de faire dire le droit sous tous ses angles et avec toute sa rigueur, sans possibilité de contraction.

Or, la tentative de conciliation offre aux parties en conflit, la possibilité d'un face-à-face, tout en leur donnant les moyens de parvenir à des arrangements, sous la supervision de l'Inspecteur du Travail qui se présente finalement en facilitateur, avec pour exigence de garantir les intérêts des deux parties.

De même, la procédure devant l'Inspecteur du Travail permet à la partie demanderesse de voir sa requête être examinée dans un temps suffisamment raisonnable. La durée légale exigée ne devant pas dépasser trois (3) mois. Cette économie de temps constitue un avantage pour les travailleurs licenciés notamment pour le calcul des droits et indemnités mais aussi dans le souci d'envisager un éventuel retour dans leurs villes, villages ou pays d'origine.

Par ailleurs, les Inspecteurs du Travail sont au quotidien en contact avec les entreprises, ce qui leur permet d'avoir une parfaite connaissance du milieu, une bonne lisibilité des dossiers, ainsi que des situations souvent à l'origine des conflits pour lesquels ils sont saisis ce qui n'est malheureusement pas le cas des Magistrats dont l'accès en entreprise n'est pas expressément formalisé et dont le programme de formation n'intègre pas actuellement des modules de calculs des différentes indemnités et autres calculs sus évoqués.

À ce jour, pour l'examen des dossiers qui lui sont transmis par les Inspecteurs du Travail, le Juge exige qu'une requête introductive d'instance comportant l'ensemble des calculs des indemnités soit jointe au dossier, afin de permettre une meilleure appréciation des droits exigés par le requérant.

Outre cet état de choses, il y a aussi l'épineux problème de la légitimité du point de vue de la

représentativité syndicale pour la désignation des assesseurs du tribunal du travail. En effet, les dispositions de l'article 321 du Code du Travail en vigueur prévoient que le tribunal du travail comprenne en son sein, des assesseurs représentant les employeurs et les travailleurs. Leur désignation se fait par arrêté du Ministre chargé du Travail, suivant une liste des organisations syndicales les plus représentatives. En l'absence d'arrêté, la liste sera dressée par l'Inspecteur du Travail qui désignera un nombre de noms égal à celui des postes à pourvoir.

Dans tous les cas, il subsiste des difficultés d'appréciation et de choix des assesseurs, en l'absence d'élections professionnelles qui pourraient permettre de dégager la représentativité syndicale exigée par le législateur. Les autres critères de sélection apparaissant totalement subjectifs, de l'avis des partenaires sociaux.

À l'heure actuelle des débats, trois écoles s'affrontent sur la question de la suppression de la procédure de conciliation devant l'Inspecteur du Travail.

La première est celle qui persiste à dire qu'il faut maintenir la procédure devant l'Inspecteur du Travail. On y retrouve un grand nombre d'Inspecteurs du Travail, des syndicats des travailleurs et quelques Magistrats qui estiment que le problème de cette procédure ne réside pas dans son fondement juridique conventionnel, tel que dénoncé par le BIT. Mais qu'il convient plutôt de doter les Inspections du travail des moyens conséquents, afin qu'elles remplissent pleinement et consciencieusement cette mission de conciliation qui épargne le tribunal d'un surplus de travail.

La deuxième école est celle qui appelle à la suppression pure et simple de cette procédure. On y retrouve essentiellement le patronat et le Gouvernement qui en appellent au respect des engagements de l'État à l'égard du Bureau International du Travail, non sans rappeler la nécessité de garantir le fonctionnement efficient du Tribunal du Travail, donc les jalons ne semblent pas entièrement posés.

La troisième école regroupe les fractions des différentes parties et milite au maintien simultané des deux procédures (Inspection et Tribunal). Elle souhaite ainsi que l'utilisateur ait le choix de saisir l'une ou l'autre des Instances selon sa volonté. La question étant qu'un dossier déjà connu et tranché par l'une des instances, pourra-t-il être soumis à nouveau à l'appréciation de l'autre, dès lors que l'une des parties se sent lésée ?

Tel est actuellement le débat qui tourmente les commissaires autour de la question de la suppression de la procédure de conciliation devant l'Inspecteur du Travail. Il m'a paru nécessaire de le partager avec vous, afin que vous y méditez et peut-être que vous formuliez des suggestions, pour contribuer à dégager ce qui apparaît aujourd'hui comme un véritable blocage pour nos commissaires. ●

Viviane Onco M'atogo

**Inspecteur Principal du Travail,
Inspecteur Général Adjoint
des Services du Ministère du Travail.**

LES BOUQUETS
CANAL+

UBA
United Bank for Africa

Salut, je suis
Leo
Le Banquier
virtuel



VOUS POUVEZ
DESORMAIS VOUS REABONNER
AUX BOUQUETS CANAL+



Enquête



Par Griffin ONDO

DETTE INTÉRIEURE

Comme une tentative d'escroquerie.

La découverte, en octobre 2020, de 421 milliards de francs CFA de dette jugée douteuse par la task force mise en place à l'initiative du président de la République, Ali BONGO ONDIMBA, a révélé au grand jour l'existence d'une supercherie orchestrée par de nombreuses entreprises locales, dont l'objectif semblait être de s'enrichir illégalement sur le dos du contribuable. Celles-ci ont notamment contribué au grossissement de la dette intérieure et se sont vues épinglées.

ENQUÊTE Par Griffin ONDO

Au commencement...

Une affaire de gros sous liée à la dette intérieure de l'État éclabousse depuis le mois d'octobre des entreprises locales. Lesquelles sont-elles exactement ? Peu d'informations ont filtré et jusqu'alors, aucune liste n'a été rendue publique par les autorités qui permet de les identifier nommément. Toutefois, selon des informations concordantes confirmées par la présidence de la République, plusieurs dizaines d'entreprises, des PME en majorité, sont impliquées dans ce qui s'apparente déjà comme une tentative d'escroquerie dont la principale victime est le contribuable.

C'est le 20 juin 2020 que cette affaire qui n'a pas manqué de défrayer la chronique a offi-

ciellement commencé, notamment avec la publication de l'arrêté N°006/PR instituant la task force présidentielle sur la dette intérieure. Créée à l'initiative du chef de l'État, Ali BONGO ONDIMBA, cette structure temporaire avait acquis une mission précise : la vérification du fichier de la dette et celle de l'effectivité des travaux commandés par l'État à des entreprises locales.

« Cette démarche de contrôle et de conformité vise à garantir une gestion active de la dette intérieure et à redynamiser l'activité économique », rappelle la présidence de la République dans un communiqué daté du 14 octobre 2020. Il était temps !



Environ 241 milliards de FCFA de dette douteuse

Le flair du président de la République n'a pas failli. La mise en place de cette task force a permis de mettre le pied sur ce qui s'apparente pour certains à un réseau savamment entretenu depuis de longues années et dont des responsables de la haute administration publique tireraient parti. Selon des informations de cette plateforme dédiée, ce sont environ 241 milliards de FCFA de dette douteuse qui a été découverte et annulée de commun accord avec les entreprises.

Démarrés le 8 septembre 2020, les travaux de la task force ayant notamment consisté à des vérifications sur le terrain, ont également porté sur le caractère légal des entreprises réclamant de l'argent à l'État gabonais. Les limiers (des agents du Trésor public, de l'administration du Budget et des experts du secteur de la justice et de la sécurité sociale) se sont particulièrement intéressés au paiement de

leurs impôts et charges sociales. Ce qui a permis de déceler plusieurs irrégularités : la passation de marchés non conforme (plus de 90% des marchés étaient passés de gré à gré et l'État a été engagé par des personnes qui n'ont pas autorité à le faire) ; des surfacturations évidentes et des fraudes fiscales (impôts) et sociales (CNSS-CNAMGS). Il s'est aussi avéré que plusieurs créanciers n'avaient jamais livré leurs chantiers.

« Qu'on se le dise sans détour, c'est un scandale financier de grande ampleur que nous venons de manquer », a réagi Marc Logan TCHANGO NANG-NGUEMA, conseiller spécial du chef de l'État sur sa page Facebook, estimant qu'« il était question pour [les entreprises appréhendées] de tenter de voler à l'État et, ainsi, d'abuser du contribuable gabonais ».

La CPG se défend de toute complicité

Pointée du doigt au même titre que le Conseil Gabonais du Patronat (CGP) présidé par Francis Jean-Jacques EVOUNA, la Confédération Patronale Gabonaise (CPG) a été la première organisation patronale à réagir au scandale par voie de presse. Dans une interview parue dans le quotidien L'Union, le 14 octobre 2020, Alain BÂ OUMAR se défend d'être complice des entreprises véreuses.

« La CPG, dont l'attachement aux valeurs d'intégrité et de bonnes pratiques est clairement affirmé dans son Code d'éthique auquel a souscrit chacun de ses membres, ne saurait encourager dans ses rangs de telles pratiques. Depuis la mise en place, le 13 février 2018, du Club de Libreville 7, dont nous ne sommes pas signataires, nous n'avons été associés à aucun processus de validation de la dette intérieure par le gou-

vernement », précise le président de la Confédération.

S'agissant de l'implication supposée de certains de ses membres dans cette affaire de gros sous, le patron des patrons assure ne pas disposer de plus d'informations. « Nous attendons la publication officielle de la liste des entreprises concernées par cette annonce », a-t-il répondu à nos confrères.

Les PME réglo à la caisse, mais...



Peu après la révélation sur le scandale, le gouvernement, par l'entremise du ministère du Budget et des Comptes Publics, a annoncé une nouvelle phase de règlement de la dette intérieure à compter du jeudi 15 octobre 2020. Mais cette fois, le département ministériel dirigé par Sosthène OS-SOUNGOU NDIBANGOYE a précisé que ce paiement concerne essentiellement les entreprises dont les créances sont inférieures

à 70 millions de FCFA.

À la veille du passage des créanciers à la caisse, la présidence de la République a fait paraître un communiqué de presse précisant qu'« aucun dossier de paiement ne sera pris en compte en dehors de ceux examinés par la task force présidentielle », et que « tout autre interlocuteur, quel qu'il soit, n'a aucune qualité ni compétence pour intervenir dans ce domaine ».

197 milliards de FCFA de dette intérieure réglés au 1er semestre 2020



Dans le but d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires privés, en dépit de la crise économique accentuée par la pandémie de Covid-19, l'État gabonais n'a pas souhaité laisser s'accumuler sa dette intérieure en 2020. En fin juin, 197,3 milliards de FCFA avaient déjà

été réglés aux entreprises locales, selon la Direction Générale de la Dette. Il s'agit d'une augmentation de 67,2% par rapport au 1er semestre 2019. Ces paiements concernaient précisément les arriérés dus aux banques, soit 22,73 milliards de FCFA.



Mais ... ENCORE!



DJ FHAREL

Maître du dancefloor, de la piste aux platines

DJ Fharel est un jeune artiste danseur, mannequin et disc-jockey issu d'un milieu modeste, mais qui a su se faire une place dans la petite industrie culturelle du Gabon. Il enflamme les podiums, pistes et platines. C'est son éclectisme qui nous a emmenés jusqu'à son domicile au quartier Atong-Abè, pour vous.

ENOROMI MAGAZINE

Qui est DJ Fharel pour les lecteurs d'Enoromi Magazine qui ne vous connaissent pas ?

DJ FHAREL

Je voudrais d'abord vous remercier de l'opportunité que vous m'offrez. Je suis un jeune gabonais. Je suis né à Libreville il y a 34 ans. L'essentiel de mon enfance, je l'ai passé au quartier Atong-Abè dans le deuxième arrondissement. À l'état civil, je réponds au nom de Maurice Fharel Ntoutoume Mba. Je suis chorégraphe, danseur, mannequin, infographe et disc-jockey (DJ).

ENOROMI MAGAZINE

Toutes ces casquettes que vous nous présentez demandent des années de formation. Quel fut le point de départ de tout ceci ?

DJ FHAREL

Je me suis initié à la danse très jeune. Je crois que je devais avoir 10 ans. Ma grande sœur dirigeait un groupe de danse, ce qu'au Gabon on appelle danse traditionnelle. Spécialement des danses de la communauté culturelle Ekang (ou fang), notamment de la province de l'Estuaire. C'est ainsi que j'ai appris les danses Ngotang, le Ngozé du Bwiti Misoko, le Nzamba Mikoukou et l'Elone. J'ai d'ailleurs appris à jouer à certains instruments qui accompagnent ces danses à l'exemple de la flûte, du mougongo, de l'Obaka et du tam-tam, bien que je joue aussi du piano. C'est à partir de là que s'est construite ma passion pour la danse et la musique. À ce jour, je maîtrise la majeure partie des expressions artistiques nécessitant un pas de danse au Gabon.

Cependant, c'est en 1999 que je me suis intéressé aux cultures urbaines. D'abord une bonne partie du registre hip-hop Dance puis le Bolo (danse urbaine locale), le smurf et la pop. Finalement, c'est par cette culture que j'ai fini par me faire connaître du public, surtout après la création du groupe Sean John du quartier Ancienne Sobraga. Depuis cette date, j'ai traversé de nombreuses étapes qui m'ont permis de devenir chorégraphe.

En 2011, sous le parrainage de la chanteuse Arielle T., j'ai formé le collectif Unknown Dimension avec Ondo Mwe-ne Wilfried, Mbeng Ndombi Cleyton et Ondo Marcel. Ensemble nous avons participé aux Villes Jeux de la Franco-

phonie, France/Nice 2013 et on y avait remporté la Médaille de Bronze au Concours hip-hop. Une expérience qui a été extrêmement utile pour la suite de ma carrière. J'ai participé à plusieurs podiums à la suite de ce concours et je suis un des danseurs attirés d'Arielle T.

ENOROMI MAGAZINE

À quel moment avez-vous entamé les carrières de DJ et mannequin ?

DJ FHAREL : Il faut croire que j'avais des prédispositions pour faire une carrière aussi dans le deejaying. Je vous ai dit plus haut que je jouais à certains instruments musicaux traditionnels et modernes. Je crois que cela m'a également permis de me forger une oreille musicale et de développer un sens de l'observation pour apprécier les goûts musicaux de l'assistance. De 2003 à 2010, je me formais et c'est véritablement en 2010 que des gérants de clubs ont commencé à me faire confiance et que j'ai eu l'opportunité de rencontrer Didier Dafreshman, qui par la suite m'a offert une plage horaire (Urban Mix) sur la radio Urban FM. Je suis, sans blague, à ma 18e année dans le milieu.

Quant à ma carrière de mannequin, c'est le fruit d'un véritable hasard. Je ne m'étais jamais préoccupé de l'image que je pouvais renvoyer aux autres. Mais il se trouve que je suis un fashionista. D'aucuns diraient sapologue. C'est grâce à Jennifer Ondo, ancienne Miss Gabon 2015, que je signe mon premier contrat pour sa marque JR MO, on est en 2015 ; et plus tard, j'ai aussi fait des défilés pour K/K, Paguimo, Yobe Kulture, Originelle, Sweat Secret et Work Up. J'ai également été acteur dans certains clips pour des chanteurs locaux.

ENOROMI MAGAZINE

Quelle est votre recette pour réussir à honorer tous vos engagements ?

DJ FHAREL

Très sincèrement, si je vous dis que c'est facile, je passerais pour un menteur. Je ne conseillerais à personne d'être aussi surchargé entre les voyages pour des spectacles de danse, l'émission radio, mixer dans les discothèques et lors des concerts, les séances photo et vidéos, tout ceci prend beaucoup de temps. La Covid-19 est la seule chose qui m'a offert un temps de répit depuis 2015. Sinon, je suis full tous les jours.

ENOROMI MAGAZINE

Il est admis que la danse compte beaucoup pour toi. Cependant, quelles sont tes sources d'inspiration ?

DJ FHAREL

Je m'inspire principalement de mon environnement. Mes partenaires et ma famille sont à la base de tout ce que j'entreprends. Ce sont des personnes qui ne sont pas avares d'encouragements. Aussi, lorsqu'il a fallu que je me professionnalise, j'ai énormément appris de celui que je considère comme mon idole, le chorégraphe américain Bryan Puspos. Une personne comme mon fils spirituel Basko et des groupes tels que : No Fear, Scorpion, No Comment, Dandy Crew, G Junior sont une source de motivation permanente.

Le métier de DJ est respecté au Gabon simplement parce qu'un certain nombre de nos aînés, à qui je dois mes premières prestations, se sont engagés et en ont fait un métier. Je n'irai pas chercher mes motivateurs ailleurs. Ils ne sont nul autre que DJ Jabone, DJ Mase, DJ Pharaon et Fléo Mix DJ.

Le mannequinat, je ne l'ai pas dit avant, vient aussi de ce que j'aimais copier mon père. Il avait un certain goût pour l'habillement. Je peux le compter comme ma base. Il y a aussi ma star VeloSostyle, un célèbre personal stylist, qui habilite des célébrités mondialement connues.

ENOROMI MAGAZINE

Comment entrevoyez-vous votre avenir ?

DJ FHAREL

En termes de perspectives, je dois reconnaître que j'ai en idée plusieurs projets. Évidemment, ouvrir une école de danse est l'ultime parmi eux. Cependant, ayant grandi dans un quartier défavorisé, je côtoie le dénuement au quotidien. Depuis peu, j'ai envie d'ouvrir un orphelinat. J'aimerais également tendre la main aux plus fragiles d'entre nous. ●

Propos recueillis par
Gloire ZANG



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Parler en public, pas si évident que ça !

Gorge nouée, voix sourde, bouche sèche et mains qui tremblent. Pour certains d'entre nous, prendre la parole en public relève quasiment du parcours du combattant. Les personnes qui souffrent de la peur de parler en public présentent une anxiété anticipatoire de ces situations et une tendance à les éviter. Cette angoisse s'amorce un peu avant l'échéance et trouve son apogée dans les minutes qui précèdent la prise de parole. En situation de prise de parole devant un public, sur une estrade, ou même simplement en réunion ou lors d'une rencontre familiale, les personnes ayant peur de parler en public se trouvent embarrassées, balbutient, ressentent une augmentation du rythme cardiaque, des tremblements et des sudations. Il est même possible qu'elles paniquent et perdent complètement leurs moyens.

Il est évident qu'une partie de la confiance qu'éprouvera un auditoire envers vous repose dans sa reconnaissance de votre compétence. Vous devez posséder une solide connaissance de votre sujet et préparer adéquatement

votre contenu, que ce soit pour un cours ou une conférence. Ajoutez-y des histoires et des exemples (cela touche le côté kinesthésique de l'auditoire). Sachez tout de même que des plaisanteries et de l'entertainment ne réussissent

jamais bien longtemps à camoufler un contenu pauvre. Pensez aussi à votre auditoire. Que croyez-vous qu'il veuille entendre ? Un discours universitaire ou une présentation plus générale ? Donnez-lui ce qui lui convient.

VOTRE REGARD EST RÉVÉLATEUR

Beaucoup d'intervenants ne regardent pas leur public. Ils se réfugient dans leurs notes, ou se contentent de balayer l'espace des yeux en survolant les gens. Savoir regarder est essentiel dans la communication. Tentez de trouver dans la salle, un regard qui va vous aider, qui semble particulièrement intéressé ou sympathique. Il ne faut pas regarder que cette personne, car les autres risquent de se sentir exclues (le regard doit se poser pendant une à trois secondes). Par contre vous pouvez y revenir de temps en temps pour vous rassurer, pour « trouver un peu de réconfort ». S'il y a peu de monde, fixez les gens dans les yeux. Si la salle est grande, le mieux est de la « découper » en trois zones (gauche, centre, droite) et de porter son regard en alternance sur l'une ou l'autre en visant une personne précise. Le public semble perplexe ? Reformulez votre propos en le simplifiant. Il commence à fatiguer ? Trouvez un mot pour le détendre. Évitez de tourner le dos à l'auditoire, pour écrire au tableau. En cas de présentation du type PowerPoint, ayez-le par écrit devant vous ou sur papier à minimum. Maintenant, laissez quelques secondes à la salle pour en prendre connaissance, et commentez chaque point en détail en vous plaçant face à l'assistance.

VOTRE POSTURE FAIT PARTIE DU JEU

Le message ne passe pas que par la voix. Corps, tenue et gestes communiquent des informations. Si votre attitude est en cohérence avec le discours, tout est clair. Si elle est en contradiction avec vos propos, le message est brouillé. On ne galvanise pas un auditoire « si l'on se recroqueville ». Par exemple, les bras croisés. Il faut veiller à adopter une posture stable. Si vous intervenez debout, garder les



pieds bien à plat, légèrement écartés, le dos droit, la tête dans l'axe de la colonne. Ne vous sentez pas obligé d'arpenter la salle de long en large, pour capter l'attention. Cela donnera vite le tournis à vos vis à vis. Si vous êtes assis, calez-vous bien dans votre siège. Vous serez plus à l'aise pour parler. Voici quelques attitudes à adopter :

Se déplacer pour créer un sentiment d'intimité avec le public : approchez-vous calmement du premier rang puis parlez.

Éviter les gestes parasites qui coupent l'interlocuteur de son public (croiser les bras, se tenir les mains pour se rassurer ...). Adoptez une gestuelle positive (mouvements larges, ouverts, extravertis, vers le haut = positifs, ceux qui descendent sont connotés négativement).

Soyez expressif. Si l'occasion s'y prête, décrochez un sourire pour assurer le contact. C'est la moindre des courtoisies pour ceux qui vous écoutent, et l'une des clés qui facilitent les échanges.

La question des vêtements : pour susciter l'intérêt, il faut faire bonne impression d'entrée de jeu. Alors, soignez le style en fonction de votre public et évitez les détails trop connotés. ●

Christian BOUA

QUATRE ERREURS À NE PAS COMMETTRE

Lire son texte

Rien n'est plus ennuyeux pour le public. Un bon compromis consiste à préparer des petites fiches mémo, récapitulant la trame de votre intervention grâce à des mots clés que vous repérez sur le papier d'un coup d'oeil.

Se noyer dans les détails

C'est le travers dans lequel tombent beaucoup de spécialistes. Se faisant, ils noient le message principal dans une masse d'informations inutiles. Autre conséquence : la saturation de la capacité de concentration du public, qui décroche vite. Trop d'information tue l'information.

Ignorer les réactions de l'auditoire

C'est le meilleur moyen de voir la salle se vider. Alors, soyez attentif à ses réactions. Si son attention décroche, embrayez sur le point suivant. Si les visages sont perplexes, réexpliquez les choses et si un bras se lève, donnez la parole, quitte à préciser que les questions seront traitées à la fin de la séance.

Mal jouer un rôle

On ne triche pas longtemps avec le public. Alors, soyez vous-même. Ne forcez pas le trait si vous ne le sentez pas, ne débordez pas d'enthousiasme si ce n'est pas sincère. En revanche, si vous ressentez des émotions, laissez-les percer. Elles vous humaniseront et faciliteront votre contact avec le public.



SPORT

Subvention au sport. L'État allonge 70 millions de FCFA pour sept athlètes gabonais

Après la première versée en 2019, la seconde tranche de 70 millions de FCFA de la subvention allouée aux athlètes de haut niveau, par l'Etat gabonais, a été versée en octobre à sept sportifs évoluant dans quatre disciplines différentes, parmi lesquels la judoka Sarah MAZOUZ et le champion de taekwondo Anthony OBAME.

Il aura fallu attendre plusieurs mois pour que leurs préoccupations soient entendues et prises en compte. En effet, en octobre dernier, l'État gabonais a redonné le sourire à Sarah Myriam MAZOUZ et Ursula-Karène AGONO WORA (judo), Anthony OBAME et Urgence MOUEGA MOUEGA (taekwondo), Célestine AVOME ELLA et Maria-Manuela NYONDA (tennis) et au jeune athlète Guy MAGANGA GORA. Ces sportifs de haut niveau sont pour certains qualifiés pour les prochains Jeux olympiques de Tokyo au Japon, désormais prévus du 23 juillet au 8 août 2021.

Par l'entremise du ministère des Sports, chargé de la Vie associative, l'État a en effet consenti à verser 70 millions de FCFA à ces sept athlètes qui représentent valablement le Gabon au niveau international, pour cer-

tains depuis de nombreuses années à l'exemple du taekwondoïste Anthony OBAME, 32 ans, vice-champion olympique (Londres 2012), champion du monde et champion d'Afrique dans la catégorie des poids lourds. Pour ce dernier et d'autres qui s'étaient souvent plaints de l'abandon dont ils se disaient victimes de la part de leur pays, cette aide financière est une véritable bouffée d'oxygène, particulièrement en ces temps de crise née de la pandémie du coronavirus.

Pour se maintenir au haut niveau, ces sept athlètes gabonais ont fait le choix de s'entraîner et donc de vivre hors de leur pays à l'image de la judoka Sara Myriam MAZOUZ, 33 ans, qui vit actuellement au Canada. Ce qui implique assurément des dépenses et des coûts, particulièrement pour les soins en cas de blessure.

Déjà 195 millions de FCFA

Ce versement de 70 millions de FCFA aux sept athlètes n'est pas le premier, indiquent les autorités gabonaises. Le ministère en charge des Sports rappelle en effet que l'an dernier, une première tranche de la subvention de l'État avait été versée aux mêmes sportifs pour un montant de 125 millions de FCFA. Au total, ce sont donc 195 millions de FCFA qui ont bénéficié à ces ambassadeurs du Gabon. L'objectif étant de leur permettre de préparer sereinement leurs prochaines compétitions à l'international.

Si cette nouvelle aide financière a été plutôt bien accueillie par l'ensemble du monde sportif gabonais, certains n'ont toutefois pas manqué de relever que la subvention a enregistré une baisse de 55 millions de francs. En effet, la subvention totale prévue était initialement fixée à 250 millions de francs CFA. Certains y voient la conséquence de la crise sanitaire quand d'autres espèrent qu'une troisième et dernière tranche de versement est prévue.

Le Président y tient !

Pour Franck NGUEMA, en plus d'être une exigence pour honorer ceux qui représentent valablement le pays à l'étranger lors de compétitions internationales, le versement de cette subvention aux athlètes gabonais répond à la volonté du Chef de l'État, grand amateur de sport.

« Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Le paiement de la subvention aux sportifs de haut niveau rentre dans la vision du Président de la République, Ali BONGO ONDIMBA, à travers le soutien de l'État aux sportifs participant aux compétitions officielles figurant aux calendriers des fédérations sportives internationales et qui leur donnent droit à un classement mondial », a déclaré le ministre en charge des Sports au quotidien L'Union. ●

Damien LE GRANT



Kobileng SOS MAISONS PRÉCAIRES est une fondation à but non lucratif qui a pour objectif la rénovation et la reconstruction des maisons de nos compatriotes qui vivent dans la précarité.

Vous souhaitez nous soutenir, veuillez envoyer votre contribution au **077 11 84 91**



@SosMaisonsPrécaires



CULTURE

AMAAG

MANAGERS ET AGENTS FONT BLOC POUR LA PROTECTION DE L'ARTISTE GABONAIS.



Dans le but de défendre au mieux les droits de leurs artistes et d'en assurer de la meilleure des manières leur carrière, plusieurs managers et agents se sont regroupés au sein d'une nouvelle structure associative dédiée à la cause, baptisée Association des Managers et Agents d'Artistes du Gabon (AMAAG), dont la présidence est assurée par Krystauf NDOUTOUME.

Ça y est ! Après plusieurs années d'attente, l'Association des Managers et Agents d'Artistes du Gabon a officiellement vu le jour. C'était le 8 octobre 2020, à la faveur d'un petit-déjeuner de presse organisé à Libreville par les responsables de cette nouvelle structure associative. Si le pays compte déjà des organisations quasi similaires avec un cahier de charges d'apparence identique, Krystauf NDOUTOUME l'assure, l'AMAAG est différente, d'autant qu'elle se positionne déjà comme un véritable outil au profit de l'artiste gabonais dont il entend défendre les droits et veiller à la carrière professionnelle.

Un accouchement dans un train

La naissance de l'AMAAG est insolite, comme le début de toutes les belles histoires. L'association est née, du moins l'idée de sa création, est venue d'un débat pour le moins houleux, engagé à bord d'un train un an plus tôt. Il faisait nuit. Le président raconte :

« Tout commence dans un train en provenance de Franceville en septembre 2019. Ce soir-là, managers et artistes se sont mis en tête de débattre sur le rôle du manager et sur les devoirs assignés à l'artiste vis-à-vis de ce dernier. Le débat a été vif, agrémenté par le rappel des multiples frasques et mésaventures enregistrées dans le milieu artistique et culturel au Gabon ces dernières années. Au cours de ces échanges, les deux parties se sont accusées mutuellement, les uns d'escroquerie et les autres d'absence de professionnalisme. Prenant part au débat, l'artiste Franck Ba'Ponga a exhorté les managers à se réunir en association de même qu'il en existe pour les slameurs, les danseurs, les artistes et pour d'autres disciplines artistiques dans le pays. L'idée ainsi lancée, les managers d'artistes sont parvenus à se fédérer autour de l'AMAAG. »

La défense des droits de l'artiste pour crédo

L'AMAAG est donc née des situations plutôt cocasses vécues sur le terrain par plusieurs de ses membres fondateurs. Aussi, pour éviter que celles-ci se renouvellent et viennent compromettre la carrière de leurs artistes, ont-ils jugé utile de doter la nouvelle structure associative des missions précises. L'objectif étant de parvenir à mieux organiser le milieu artistique et culturel gabonais, en revalorisant au passage la profession d'impresario, souvent mal jugée, parce que mal comprise par certains.

L'AMAAG se donne donc pour missions de :

- Assurer et développer la production, la promotion et la diffusion de spectacles vivants ;
- Mettre en place ou accueillir des résidences d'artistes ;
- Accompagner la professionnalisation des artistes ;
- Opérer des actions de sensibilisation et de formation aux pratiques artistiques ;
- Développer des actions de médiation auprès des pouvoirs publics ;
- Proposer des services de conseil et de coordination de projets culturels ;
- Favoriser la réflexion et l'analyse autour des pratiques culturelles.

La formation comme cheval de bataille

Pour les membres de l'AMAAG, un manager d'artistes se doit égale-

ment d'avoir pour souci la création artistique de son « patron ». Il se doit donc de soutenir et de favoriser les rencontres et les échanges devant permettre à son artiste de se parfaire dans son domaine d'activité.

Ainsi, la formation apparaît au centre des projets de cette structure associative qui envisage de développer ce pan dans les prochains mois. L'AMAAG annonce d'ailleurs, pour décembre 2020, l'organisation de la Journée du manager, au cours de laquelle sera offerte une série de formation aussi bien au profit des artistes que de leurs agents.

Le travail a commencé !

Définitivement différente des autres associations plus ou moins similaires existant sur le plan national, l'AMAAG doit son efficacité précoce à la qualité de ses membres, dont la plupart sont dans le domaine depuis près de deux décennies. Certains sont d'ailleurs les impresarios d'artistes parmi les plus en vue sur la scène locale et internationale. Son conseil d'administration composé de Krystauf NDOUTOUME (Kôba Building, Tina, Nan's), Danielle OUATTARA (NG Bling), Prince BOUSSOMBO (Vlay'S, Ba'Ponga, MC Bright, FL Money) et Michel METOGO (Don'zer) en est l'exemple.

Ainsi, moins d'un an après sa création, l'Association est déjà à pied d'œuvre. Elle a notamment déjà établi le contact avec d'autres associations du même genre sur le continent africain. Il s'agit, précisent les responsables, de l'AMAA du Sénégal et de l'association des managers du Bénin. ●

DÉCOUVERTE Par Damien LE GRANT

Le parc national de l'Ivindo.

Une ambition mondiale.

Avec celui de Moukalaba-Doudou, le parc national de l'Ivindo est un des espaces naturels dont le Gabon voudrait faire bénéficier le plus grand nombre. Les autorités espèrent en effet le voir apparaître sur la liste des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, tant il donne à découvrir, notamment avec ses chutes et ses rapides utilisés dans plusieurs productions audiovisuelles à travers le monde.

Un site exceptionnel

Si vous souhaitez observer la faune à l'exemple de l'aventurier Mike Fay qui l'a révélé au monde en 2000 à la suite d'une de ses nombreuses traversées, le parc national de l'Ivindo est incontestablement l'endroit où vous devez aller. D'une infinie richesse, la biodiversité du Gabon y est représentée sur une superficie de 3000 km².

Située au sud de Makokou, cette réserve traversée par l'équateur est exceptionnelle par ses forêts, telles des clairières que l'on a baptisées Baï. Là, les éléphants, les gorilles, les buffles, les antilopes (le sitatunga) ne manquent pas. Certains animaux rares car plus sauvages (le Bongo et le céphalophe bleu) y sont également accessibles avec un peu de chance.

Les excursions possibles

Pour visiter le Parc national de l'Ivindo, trois types d'excursions vous sont proposées, à savoir :

LA RIVIÈRE IVINDO ET SES CHUTES.

La descente de la rivière Ivindo comporte quelques écueils, rochers et rapides, qu'il faut éviter et traverser à l'aide de perches, de nombreuses îles qui rendent le parcours aventureux et des forêts vierges environnantes. Les chutes et les cascades de Kongou forment un ensemble qu'il convient de se donner le temps de découvrir. Aussi, des balades autour des chutes vous sont-elles proposées, à pied et en pirogue à rame. Il est par exemple possible de se promener dans le canyon et avoir l'opportunité d'approcher les chutes de très près.

NB : Il faut prévoir au moins trois jours pour visiter les chutes de Kongou. Jour 1 : Trajet Makokou - Kongou. Jour 2 : excursion Bouilla na Ngondé. Jour 3 : circuit Okoumé + remontée Makokou.

LA BOUILLA NA NONGONDÉ ET BAÏ DE MOMBA.

Il vous faudra 4 jours pour le baï. Jour 1 : transfert Makokou Baï. Jour 2 : navigation + marche 4 heures vers le baï et observation. Jour 3 : observation du baï (possibilité de dormir sur le baï sur le mirador). Jour 4 : retour au camp en pirogue et sur Makokou.

Combinaison des deux excursions. L'agence Right Routes qui met à disposition les tentes et tout le matériel nécessaire pour camper, vous permet de partir en excursion pendant au moins 6 jours, en jumelant les deux premières offres.



Un excellent candidat au patrimoine mondial

L'ambition des autorités gabonaises par rapport au parc national de l'Ivindo n'est ni nouvelle ni fortuite. Situé au centre-est du Gabon, cet espace de 3 000 km² est un joyau naturel, parmi les plus exceptionnels du pays.

Le parc abrite les chutes de Kongou ainsi que Langoué Bai, l'une des cinq clairières forestières les plus importantes d'Afrique où la plus grande concentration de gorilles du Gabon a été trouvée. En 2005, il a été retenu sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO. Depuis, le pays envisage d'en faire un patrimoine mondial. Ces dernières années, des travaux ont été effectués dans ce sens. La soumission de la candidature du parc auprès de l'agence onusienne a d'ailleurs fait l'objet d'un atelier en janvier 2020 à Libreville, à laquelle a pris part Vincenzo FAZZINO, Représentant de l'UNESCO au Gabon. ●

Ils en parlent...

« On peut y voir les plus grandes et les plus belles chutes d'Afrique centrale, les chutes de Kongou et de Mingouli, dans la partie nord à proximité de Makokou. On y trouve une concentration impressionnante de singes et de gorilles que l'on peut observer depuis le bai (ou clairière) de Langoué, au sud du parc. » Petitfuté.com

ZOOM SUR ...



K/K
La marque de Street
Wear en constante
évolution.

Le Street Wear est un phénomène de mode né aux États-Unis, qui s'est répandu en Afrique au début des années 1990. Son essor sur le continent, il le doit à l'émancipation des cultures urbaines. Les artistes hip-hop, et particulièrement les rappeurs furent ses principaux ambassadeurs. C'est en s'inspirant des marques telles que Fubu, LC Waikiki, Sean John, que certains artistes locaux comme Franck Ba'Ponga vont décider de proposer des produits qui représentent au mieux leur quotidien. C'est ainsi qu'est née la marque de vêtements « K/K » (« cas par cas »).

L'histoire de K/K est celle d'une série d'influences internationales et nationales. 2005 marque l'année de l'initiative. Le début de l'aventure qui depuis 15 ans a pour objectif d'imposer K/K comme la référence en matière de Easy Wear au Gabon. Une année charnière qui fut celle des premiers tee-shirts. Profitant de son statut de leader du groupe de rap Raaboon, ses partenaires de scène furent les premières égéries de la marque. Formalisé en entreprise en 2007, K/K va ouvrir son premier magasin au quartier Montagne-Sainte dans le 3e arrondissement de Libreville, en 2009. La direction va ainsi travailler à l'extension de son réseau de distribution vers l'intérieur du pays. Port-Gentil, Lam-

baréné et Mouila sont les premières capitales provinciales d'implantation.

L'entreprise connaît un essor certain. Cependant, il y a de nouvelles idées et le besoin d'offrir plus de produits qui vont s'imposer. Cette envie d'une meilleure offre pour étendre également sa clientèle sera suivie d'une petite période de restructuration. Elle a été une occasion pour Franck Ba'Ponga de réfléchir à de meilleures stratégies marketing, mais aussi de donner un second souffle à la marque avec la nomination d'une nouvelle gestion en 2012.



Anna-Paule Dibault aux manettes

En prenant la tête de la jeune entreprise, Anna-Paule Dibault, par ailleurs épouse de Franck Ba'Ponga, a choisi d'ouvrir la marque à tous les publics, c'est-à-dire aux hommes, aux femmes et aux enfants. Mieux, elle va opter pour le Easy Wear pour en finir avec l'image Street Wear qui, depuis sa création, réduisait la marque K/K à la seule mode urbaine. Mieux encore, cette passionnée de mode va décider

de donner la priorité à la confection sur le plan local. Ainsi, de tout le processus, seuls les matériaux sont importés. Pour Anna-Paule Dibault, le rêve est d'élever K/K au rang de prêt-à-porter.

L'année 2014 sera déterminante pour cette mutation. En effet, le 4 avril de cette année, il sera ouvert le premier prêt-à-porter, K/K By Anna-Paule près du quartier des affaires (Centreville) de Libreville au quartier Batavéa dans le 3e arrondissement, au 182 rue

Antchouwet Rabaguino. Aujourd'hui, le pari tenu, K/K écoule des milliers de produits et compte désormais parmi les PME qui s'imposent dans leur secteur, ce grâce à ses multiples participations et organisations des expositions/ventes et défilés, aussi bien à Libreville qu'à travers le pays. K/K est à ce jour l'une des plus belles réussites "made in Gabon", de par son parcours fait d'abnégation et de courage de la part de ses dirigeants. ●

Séif MOSTLEY

INTERNATIONAL

COVID-19

Pourquoi les entreprises africaines ne profitent-elles pas de la pandémie ?

Alors que l'Europe, les États-Unis, l'Amérique latine et l'Asie demeurent préoccupés par une recrudescence des contaminations et hospitalisations, l'Afrique demeure étonnamment épargnée. En dépit des pronostics alarmistes énoncés par les scientifiques 8 mois auparavant, le continent noir est de loin le moins touché par la pandémie de Covid-19. Paradoxalement, elle ne tire pas profit de cette situation qui met à mal l'économie mondiale. Explications d'un phénomène largement incompris.

Depuis le retour du printemps, les pays occidentaux demeurent sur leurs gardes. Après des périodes de déconfinement en raison de l'amélioration constatée durant l'été des indicateurs épidémiologiques, ces derniers ont décidé du retour de mesures strictes en raison de la recrudescence des contaminations et hospitalisations, faisant ainsi planer la crainte d'une « seconde vague ». L'Irlande a été le pays d'Europe à reconfiner totalement son territoire avec le retour du couvre-feu entre minuit et 5 heures du matin ainsi que la fermeture de tous les bars et restaurants au grand désespoir des 350 mille travailleurs de ce secteur déjà lourdement frappés.

La France, qui vient de dépasser le million de contaminations, a décidé d'un reconfinement partiel de son territoire avec un couvre-feu de 21 heures à 6 heures et du matin avec la fermeture des bars à 20 heures et des restaurants à 22 heures dans des villes comme Paris et Marseille ainsi que leurs banlieues et le département de la Polynésie. Les autorités n'excluent pas un retour au confinement général si la situation continue de se dégrader.

Même des pays comme la Nouvelle-Zélande dont la communauté internationale avait salué la gestion de la pandémie, la Première ministre Jacinda Ardern triomphalement réélue en octobre dernier, a dû se résoudre à la fermeture des frontières durant 14 jours, du port du masque obligatoire dans les transports et de l'interdiction de rassemblement, principalement dans la capitale Auckland.

Aux États-Unis où la campagne fait rage à quelques jours de l'élection à la Maison Blanche, la gestion de la covid-19 est un thème aussi important que la crise économique. Avec plus de 8 millions de cas contaminés et plus de 224 mille morts, les États-Unis demeurent parmi les pays les plus touchés par la pandémie.

Etrangement sur le continent africain, seuls 1,4 million de cas recensés pour 35 000 décès en plus de 7 mois contre 580 mille dans les Amériques, 230 mille en Europe et 205 mille en Asie selon les données compilées de l'université John Hopkins. Ces 2 derniers mois, selon le Centre de Contrôle et de Prévention des

période hivernale. Il en est de même pour les autres pays situés en hautes latitudes comme ceux d'Amérique latine (Équateur, Pérou, Argentine) où la cinétique virale reste importante en dépit des mesures de restrictions imposées aux populations.

La plupart des pays africains sont donc situés loin des tropiques où les conditions climatiques sont plus favorables à une limitation de la circulation du Sars-Cov-19. Mais alors, comment comprendre que l'Afrique ne puisse pas tirer profit de cette situation ?

Un tissu industriel inexistant et un faible développement économique

L'une des tares de l'Afrique est la faiblesse de son développement industriel. En effet, le continent africain représente 1,6% des produits manufacturiers du monde. Si l'on exclut l'Afrique du Sud et le Maghreb, cette valeur chute à 1% selon le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PwC). Les pays africains restent encore fortement dépendants des matières premières qui représentent plus de 71% des exportations. Cette situation est fortement préjudiciable aux économies qui restent encore largement dépendantes des bailleurs de fonds internationaux.

Ajoutée à cela, l'industrie africaine reste fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles ou à des emplois dans des domaines à faible intensité technologique. En outre, le climat économique et social reste encore peu favorable au développement d'un véritable tissu industriel avec une vision stratégique qui manque

de pragmatisme. Les investissements dans le domaine restent globalement faibles et orientés dans des domaines à peu de valeurs ajoutées. Les capacités du continent à pouvoir concurrencer des pays industrialisés comme la Chine ou l'Allemagne restent encore des vœux de l'esprit.

Un continent peu arrimé au commerce mondial

En 2019, selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Afrique représente seulement 2% du commerce mondial contre 40% pour l'Europe, 14,5% pour les États-Unis, 8% pour la Chine ou 5% pour l'Amérique latine. Les produits d'exportation restent largement dominés par les matières premières minières et agricoles (80%). Le continent africain est donc loin de pouvoir rivaliser avec les pays industrialisés qui représentent l'essentiel du commerce mondial. Tant en quantité qu'en qualité, l'Afrique n'est donc pas en mesure de rivaliser avec les pays développés.

Pas de bénéfices à en tirer pour les entreprises du continent

Les éléments qui constituent des atouts dans la limitation de la propagation du Sars-cov-2 représentent hélas de lourds handicaps pour l'Afrique quant à sa capacité à pouvoir tirer profit de la situation. En effet, avec des infrastructures insuffisantes et une industrie peu compétitive à l'échelle mondiale, les entreprises africaines ne peuvent se hisser aux plus hauts rangs mondiaux. Malgré



une population parmi la plus jeune de la planète, un faible taux de contamination et de décès, les entreprises n'ont pas les moyens matériels pour prétendre supplanter leurs homologues occidentales, asiatiques ou américaines qui sont mieux loties et surtout mieux intégrées dans le commerce mondial Covid-19 ou pas. ●

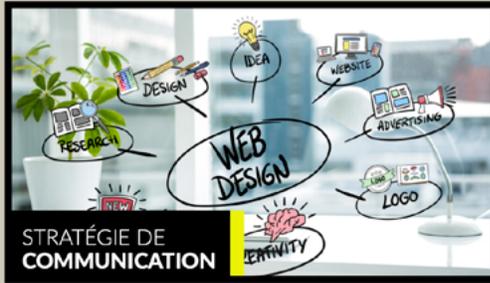
Jean Paul Augé OLLOMO

**SERVICES
PRESTIGES
INTERNATIONAL**



Relations publiques - Communication - Marketing

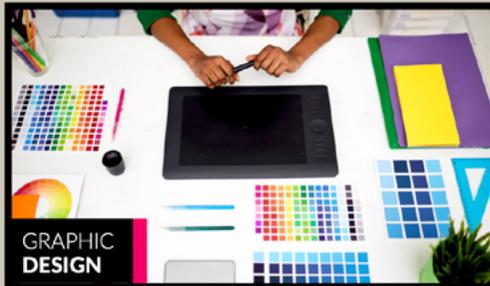
+241 62 26 26 00



**STRATÉGIE DE
COMMUNICATION**



ÉDITION



**GRAPHIC
DESIGN**



**SPOT
PUBLICITAIRE**



**RELATIONS
MEDIA/PRESSE**

**STRATÉGIE DE
COMMUNICATION**

Mise en oeuvre
Elaboration des axes de communication
Choix des canaux de planification des actions de communication

ÉDITION

Journaux d'entreprises
Magazines
Rapports annuels

**SPOT
PUBLICITAIRE**

Spot TV et Radio
Spot d'Affiche
Video

**GRAPHIC
DESIGN**

Charte graphique
Identité visuelle
Marketing et Publicité

**RELATIONS
MEDIA/PRESSE**

Plan media
Dossier de conference de presse
Communication digitale

www.scg-re.ga



SCG-Ré

Une Ambition Africaine



SIEGE SOCIAL :

2455, Boulevard HASSAN II (Face Aéroport International Léon Mba)
B.P. : 6757 / Libreville - Gabon
Tél. : (+241) 011 44 28 44 - 011 44 47 27 - 011 44 47 28 / Fax : (+241) 011 44 28 46
Email : infos@scg-reass.com / Site web : www.scg-re.ga  **SCG-Ré**

